



L'antisémitisme est toxique pour la démocratie et doit être combattu, selon un expert

Communiqué du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme | 01.11.2019

Ahmed Shaheed, Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a présenté le 17 octobre 2019 à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies un rapport sur l'intolérance religieuse dans lequel il invite les démocraties à faire davantage pour combattre l'antisémitisme. Voici, en traduction française, le communiqué émis par l'ONU à ce sujet.

GENÈVE (17 octobre 2019) - L'antisémitisme est toxique pour la démocratie et constitue une menace pour toutes les sociétés s'il n'est pas traité, a averti le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Ahmed Shaheed.

«Il n'y a pas d'exemple plus flagrant que l'Holocauste de la manière dont la haine religieuse et raciale peut conduire au génocide et à la destruction des sociétés», a-t-il déclaré dans un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies jeudi.

«Je suis alarmé par l'utilisation croissante de tropes antisémites par les tenants de la suprématie blanche, y compris les néonazis et les membres de groupes islamistes radicaux, dans des slogans, des images, des stéréotypes et des théories de conspiration pour inciter et justifier l'hostilité, la discrimination et la violence envers les Juifs. Je suis également préoccupé par les expressions croissantes d'antisémitisme émanant de sources de la gauche politique et par les pratiques discriminatoires de l'État à l'égard des Juifs».

Shaheed a exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de la fréquence accrue des incidents antisémites et de la prévalence du discours haineux antisémite en ligne.

«La violence, la discrimination et les manifestations d'hostilité motivées par l'antisémitisme constituent un obstacle sérieux à l'exercice du droit à la liberté de religion ou de conviction», a ajouté le Rapporteur spécial. «Les attaques contre des synagogues, la profanation de cimetières ou les restrictions au port de symboles religieux et à la pratique des rites religieux constituent des violations du droit à la liberté de religion ou de conviction des Juifs».

«L'antisémitisme constitue un grave obstacle à l'élimination de toutes les formes d'intolérance, de haine et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction. Une telle haine présente des risques pour les Juifs et les membres des minorités partout dans le monde».

«Les mécanismes de surveillance des crimes motivés par la haine étant inexistant dans de nombreux États, il est indispensable d'investir dans l'éducation et la formation à tous les niveaux pour identifier les diverses manifestations d'antisémitisme et d'autres formes de haine».

Shaheed a exhorté les États, la société civile, les médias et l'ONU à prendre des mesures pour lutter contre l'antisémitisme dans le cadre plus large des droits humains. «Les citoyens de toutes les sociétés doivent être dotés d'un esprit critique, d'empathie et d'une connaissance des droits de l'homme pour pouvoir résister aux idéologies extrémistes, y compris la propagande antisémite», a-t-il déclaré.

«Les États ont le devoir de prendre toutes les mesures appropriées et d'interdire par la loi l'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence fondée sur la religion ou la conviction, y compris

contre les Juifs».

L'expert a recommandé d'utiliser la [définition de travail](#) adoptée par l'Alliance Internationale pour la Mémoire de l'Holocauste en tant qu'outil éducatif non juridique, tout en soulignant que l'utilisation de la définition par les organismes publics à des fins réglementaires exigerait une diligence raisonnable pour garantir que la liberté d'expression est protégée pour tous conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

«Les acteurs de la société civile peuvent également jouer un rôle vital dans la lutte contre l'antisémitisme en établissant des réseaux interconfessionnels visant à promouvoir la cohésion sociale», a déclaré l'expert. «Rejetons collectivement l'antisémitisme et les autres formes de haine et créons des sociétés inclusives qui défendent les droits humains et la sécurité pour tous».

M. Ahmed Shaheed (Maldives) a été nommé Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction par le Conseil des droits de l'homme en 2016. M. Shaheed est directeur adjoint du Centre des droits de la personne de l'Université d'Essex, au Royaume-Uni, et Collaborateur émérite du Centre Raoul Wallenberg des droits de la personne au Canada. Il a été Ministre des affaires étrangères des Maldives de 2005 à 2007 et de 2008 à 2010. Il a dirigé les efforts du pays pour signer et ratifier les neuf conventions internationales relatives aux droits de l'homme et pour les appliquer en droit et en pratique. M. Shaheed est l'ancien Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran.

Les rapporteurs spéciaux font partie des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand groupe d'experts indépendants du système des droits de l'homme de l'ONU, sont le nom général des mécanismes indépendants d'établissement des faits et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations nationales spécifiques soit de questions thématiques dans toutes les parties du monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisme et siègent à titre personnel.

Editorial remarks

Source : [Nations Unies](#).

Le rapport complet peut être consulté en anglais sur le site du [Haut-Commissariat aux droits de l'Homme](#)

Une version française sera disponible incessamment.